



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	17.09.2025
A :	18h00
Fin :	20h00
Présidence :	CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mmes DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, Mrs CAETANO Bruno, LORY Joël, PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas.

RAPPEL pour les modifications de dates et d'horaires

Pour toutes demandes de modification ou de reports de matchs, veuillez adresser vos demandes aux clubs adverses via foot club.

Celle-ci doivent être acceptées ou refusées avant 18h le mercredi du dit week-end sous peine d'être amendé ce délai passé.

RAPPEL pour les courriels envoyés à la Commission sportive

Pour toutes demandes, réclamations... Une boîte e-mail déclarée sur Footclub doit être utilisée. Toutes demandes effectuées par le biais d'une autre adresse ne sera pas recevable en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la F.F.F « Les réserves sont confirmées dans les 48h ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courriel électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclub, du club, adressée à l'organisme responsable de la compétition concernée. »

FORFAIT GÉNÉRAL

Suite au mail reçu par la Commission sportive de l'US Aigurande en date du 11 septembre 2025 à 14h12, déclarant forfait général en D4 E et conformément aux droits et amendes (CD du 24.06.2025), la Commission inflige :

- 150 € d'amende pour forfait général

COUPE DE L'INDRE SENIORS RENÉ SCHOEN

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe René SCHOEN

Sont qualifiés pour le 2^{ème} tour : US Argy, US Azay le Ferron, FC Bas Berry, SS Bélâbre, AS Chabris, Lamifa 36, ECL St Christophe Cx, AS Ingrandes, SA Issoudun, AS Jeu les Bois, ES Poulaines, ES Sazeray Vigoulant, SC Segry, AC St Aout, AS St Lactencin, A St Valentin, USB Vendoeuvres, Vicq sur Nahon, ES Vineuil Brion.

BALLON NR

Pour le compte du 1^{er} tour de Coupe de l'Indre René Schoen, le ballon NR sera remis au club LAMIFA 36.

TIRAGE COUPES JEUNES

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe Maurice HERVAULT se déroulera dans les locaux du District de l'Indre de Football le mercredi 24 Septembre à 18 h.

TIRAGE COUPE DE L'INDRE RENÉ SCHOEN

Le tirage du second tour de la Coupe de l'Indre René Schoen se déroulera dans les locaux du District de l'Indre de football le **mercredi 1^{er} octobre à 18h30**.

Les clubs exemptés sont :

- Les clubs régionaux et Aigurande (demi-finaliste)

FMI

Du 06-07/09/2025

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30 €

U18 D1 Ph1

ETOILE (Match ETOILE / ISSOUDU)

USAP (Match USAP / FOOT SUD BOUZANNE)

U17 D1 Ph1

ST MAUR (ST MAUR / ESPOIR BOISCHAUD SUD)

Départemental 3 Poule B

USAP (Match USAP 3 / BVN 2)

Départemental 4 Poule A

REUILLY (Match REUILLY 3 / VATAN 4)

Départemental 4 Poule B

E. PALLUAU ST GENOU (Match E. PALLUAU 2 / VINEUIL BRION 2)

Départemental 4 Poule E

FCMO (Match FCMO 3 / BEALABRE 2)

du 13-14/09/2025

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30 €

Féminines à 8 Poule B Ph1

BVN (Match MONTGIVRAY / BVN)

VILLEDIEU (Match VILLEDIEU / POULAINES)

ST MAUR (ST MAUR / LEVROUX)

Retard de transmission, amende 20 €

Coupe Indre R SCHOEN

SEGRY (Match SEGRY / Montierchaume) Transmission le 15/09/2025 à 17h18 au lieu du 14/09/2025 24h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS
LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.
INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB(Nouveau)

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain moment, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application avant d'effectuer une synchronisation.

L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer

les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- *Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,*
- *Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.*

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- *Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,*
- *Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.*

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,

il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

COURRIERS

- . **US Aigurande** : retire équipe D4 E, toute la poule a été avisée par e-mail le 11.09.2025
- . **US2R** : les Féminines à 8 joueront les matchs « Aller » à Eguzon et les matchs « Retour » le Samedi à 20h à Cuzion.
- . **USAP** : demande à ce que le Groupement Entente Sportive Bords de Creuse soit actualisé en U18 D1, U15 D1 et U15 Brassage.
- . **AS Jeu les Bois** : Accord match en nocturne.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

